



**PROCES VERBAL DE
Séance du Conseil Municipal
JEUDI 2 JUN 2022 à 18 heures en Mairie**
Retransmise en direct sur <https://youtu.be/-9cl7DBHI1o>

I- SEANCE D'AVANT CONSEIL :

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B, STEHLE C

Absent excusé : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

Absents : NICAISE V, QUEVREUX M

Ce Conseil Municipal est important car un bilan de 2 ans de mandature va être présenté, il sera clôturé par un apéritif.

Election le 15 mars 2020 et mise en place du Conseil Municipal le 18 mars, mais reporté au 26 mai 2020 suite à la loi d'urgence du 23/03/2020.

M. le Maire remercie tout d'abord les membres actifs du Conseil Municipal ainsi que les employés communaux qui ont la connaissance et les compétences dans leur domaine. Depuis deux ans, 3 agents ont fait valoir leur droit à la retraite. C'est particulièrement une nouvelle équipe qui s'est structurée et reconstituée au sein des services techniques, mais aussi, des services administratifs et culturels.

Le fil conducteur du programme du Conseil Municipal était de retisser les liens entre la mairie et les habitants, entre la mairie et les institutions. Le bilan en est très positif sur ces points.

- Lien entre les habitants et la mairie : des commissions ont été organisées et le dialogue s'est instauré. La lettre du Verdus est un bon outil de communication, même si parfois certains la trouvent trop fréquente.

- Lien avec les institutions notamment avec la Communauté de Communes, la Préfecture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, etc... Un très bon accueil a été réservé aux élus malgré le passé regrettable laissé par l'ancienne municipalité. Cela a pris du temps mais aujourd'hui de très bons rapports sont entretenus.

Des exemples de travaux réalisés pour l'entretien et l'image du village :

- Débroussaillage de la cascade de la gloriette,
- Elagage des arbres à l'espace Max rouquette,
- Plantation d'arbres dans le cadre de l'opération 8000 arbres pour le département,
- Une attention particulière est portée au fleurissement et à la propreté des espaces publics.

La gestion des déchets est une préoccupation majeure mais difficile à gérer car il faut prendre en compte les 3 types d'utilisateurs, les habitants, les commerçants et les touristes. Sur ce point, une modification sur le système de collecte va être réalisée en vue de réduire les coûts pour la collectivité (mais pas pour l'utilisateur).

Des projets ont été finalisés ou sont lancés comme notamment

- L'accessibilité de la Mairie. Le monte-handicapée a été enlevé suite à une négociation avec Thyssenkrupp et la subvention de l'Etat a été prolongée, ce qui a permis le réaménagement du Parvis de la Mairie.

- Durant ces deux années, toutes les bornes incendies et hydrants ont été rétablies (11 sur 12 étaient jugés inopérants par le SDIS), afin de les rendre opérationnels pour permettre aux pompiers une meilleure efficacité dans le cas d'incendie.

- Un géomètre ami d'un habitant a offert à la commune un jumeau numérique ; une représentation virtuelle du village a été réalisée. Travail extrêmement précis et utile. Déjà utilisé pour le château, ainsi que pour l'étude hydraulique menée par la CCVH dans le cadre de la GEMAPI.

- Des concertations sont lancées notamment sur les projets d'aménagement du Théâtre de Verdure et du Square Jean Moulin.

Circulation et stationnement :

- L'aménagement du grand chemin qui a été subventionné par le département ; le projet a consisté à une sécurisation des cheminements piétonniers avant l'enlèvement des coussins berlinois, et divers aménagements dans les parkings.

- Le stationnement dans le bas du village reste compliqué; la police municipale fera une estimation de la fréquentation du parking St Laurent (combien de véhicules visiteurs, combien de véhicules résidents-commerçants). Ces données pourraient être utiles afin de mieux organiser le stationnement dans cette partie du village.

- Le parking « chasseur » a été bien nettoyé pour une meilleure utilisation. Cet espace est utilisé lorsque le stationnement sur le parking arrive à saturation.

- Un abonnement hors saison a été proposé cette année afin d'inciter les locaux à venir à Saint-Guilhem. Il s'agit d'un abonnement d'une valeur de 25 € permettant de stationner sur les parkings pour la période d'octobre à mars. Cela peut amener de l'attractivité sur une période assez creuse.

Patrimoine & Culture :

- L'achat des parcelles du château à Mme DUBOIS a été finalisé dans le but de consolider la ruine et particulièrement les « fenêtres ». Cette vente a été ralentie suite à un problème de succession ainsi que par la lourdeur administrative. L'architecte a été choisi, les travaux devraient débiter à l'automne. Dans une seconde étape, la « plate-forme » sera sécurisée et une boucle de randonnée étudiée.

- Le sommet de la tour des prisons et du clocher vont être nettoyés : la végétation et les arbustes ont été enlevés ; la fiente de pigeons doit être débarrassée.

- L'Office de tourisme intercommunal a fait l'acquisition de la maison Flandre. Cela permettra à terme de rendre le Musée accessible aux personnes à mobilité réduite. Premier pas pour le lancement d'un vaste projet « Abbaye de Gellone 2050 »

- Le Programme culturel est bien étoffé : Evocation de la procession des Escargots, Balade Vigneronne de l'IGP St-Guilhem, Feu de la St Jean, concerts et Théâtre...

- Au niveau sportif des nouvelles cages de foot ont été installées à la demande de l'association sportive de Saint Guilhem. Le trail « La sauta roc » a été relancée grâce à l'association gignacoise « je cours toujours à Gignac »...

Environnement :

- La protection du Parapluie de Fontcaude (les Cascadelles) est une des priorités de la commune mais aussi des autorités publiques (CCVH, Etat...) : afin de réduire son accès il est prévu de dissuader matériellement le stationnement dès cette saison.

- Alimentation en eau potable : avant de lancer les travaux de forage au terrain de foot, suite aux différentes rencontres de concertation et la réunion publique du 14 Avril, de nouvelles mesures d'impact du forage et des tests de traçage coloré sera réalisé en septembre pour mieux comprendre le fonctionnement de nos fontaines.

M. le Maire passe beaucoup de temps au service de la commune ; énormément de participation à des réunions diverses mais ce qu'il déplore le plus c'est l'attitude de certains administrés qui perturbent la sérénité de notre village. M. le Maire passe une partie de son temps à essayer de défendre l'intérêt commun au détriment de l'individualisme. Il déplore que rôle d'élu laisse peu de place à la vie familiale et se passerait bien des comportements négligents ou égoïstes. Il regrette aussi la faible participation de la population aux réunions du Conseil et notamment les Avant-Conseils, mis en place pour la mise en œuvre de la Démocratie de Proximité.

Jean Philippe MORESMAU, 1^{er} adjoint au Maire prend la parole et rend hommage au travail assidu et acharné de M. le Maire. L'équipe n'est pas tout à fait complète mais chacun s'investit à son niveau. Il remercie également les employés communaux qui font partie intégrante de cette réussite.

Il rappelle qu'un employé a subi une agression physique, un élu a été insulté. Tous ces agissements ne sont pas acceptables. Les critiques peuvent être entendues mais les insultes et la violence ne sont pas acceptables.

Le pacte de gouvernance est appliqué et la consultation des habitants est au cœur des actions municipales ; ce qui peut certaine fois retarder l'avancement des projets. A l'heure actuelle des consultations ont été lancées pour l'aménagement du Théâtre de Verdure et du Square Jean moulin

M. Moresmau JP est délégué aux finances et a reçu la conseillère au décideur local de la trésorerie Cœur d' Hérault qui a confirmé que les finances de la commune sont au beau fixe.

Delphine MINAZZO, 2eme adjointe au Maire, prend à son tour la parole : elle est ravie de faire partie de cette équipe municipale qui travaille en groupe et qui a essayé d'enlever cette notion de pouvoir absolu détenu par une seule personne. L'équipe se veut à l'écoute des habitants, et il lui a fallu s'habituer à cette promiscuité de tous les moments, même sur son lieu de travail.

Ses délégations sont le personnel communal ; lors de la crise sanitaire il a fallu s'adapter et palier aux absences des agents.

Elle agit également dans le domaine de l'animation : les animations ont repris après deux ans d'arrêt. Il était temps de se revoir et de recréer du lien.

Bernard HOMBERT, 3ème adjoint au Maire, délégué au Patrimoine, fait part de son ressenti : 2 ans de mandats durant lesquels les élus n'ont pas chômé et se sont investis et ont travaillé en équipe et en cohésion entre tous les conseillers.

Clément STEHLE souligne la difficulté à s'adapter à la lourdeur administrative : cela ne va pas assez vite ; il propose de refaire une consultation pour questionner les habitants sur de nouveaux besoins. Clément s'est énormément investi lors de l'installation de la fibre sur le village et a aidé les habitants à résoudre leur problème.

Benoit GILHET ressent une réelle cohésion d'équipe. Le résultat est très satisfaisant. Toutes les décisions sont prises en collectif. Benoit s'investit énormément pour les écarts. Il représente la municipalité à l'association des communes forestières ; il a notamment participé à un webinaire sur le débroussaillage. Sujet important pour notre village car le risque de feux de forêt est prédominant. Tous les propriétaires de bâti ont reçu un courrier les informant qu'ils devaient débroussailler autour des 50 mètres de leur habitation même sur une parcelle appartenant au voisin.

Jean Christophe THEULE témoigne de son expérience durant ces deux années ; il regrette de ne pouvoir être plus présent car son activité professionnelle ne lui dégage pas trop de temps pour assister aux différentes réunions. Il rend hommage au maire qui est en ligne de mire et qui s'investit pleinement dans sa mission.

Pierre VEDEL s'investit pleinement dans ce conseil et au vu de ses compétences, il s'occupe plus particulièrement du service technique ; il est également en étroite relation avec le service des eaux de la CCVH, et de Gignac Energie dont il est l'interlocuteur privilégié.

L'article 5 du pacte de gouvernance prévoit chaque 2 ans une remise en jeu des postes de maire et d'adjoints par un vote de confiance ; ce qui a été fait lors du précédent conseil privé ou les élus ont témoigné d'un vote de confiance. Ces postes ont été reconduits à l'identique.

Le comité du suivi du pacte de gouvernance qui s'était réuni en 2021 devrait se réunir prochainement.

Intervention du public :

- Gérard VAREILHES confirme qu'être Maire de Saint-Guilhem c'est un véritable sacerdoce, ou la vie privée est fortement impactée.
- Pierre SPEHL voit une véritable renaissance du village, ou le lien social se retisse enfin.
- Hubert MOREAU est très content d'avoir des messages très régulièrement par le biais de la lettre du Verdus. Propriétaire d'une résidence secondaire, il nous informe de son installation définitive à partir de ce jour à St Guilhem et est prêt à donner un coup de main.
- Une personne soulève le problème du stationnement des véhicules de visiteurs qui sont en location courte durée et qui sont de plus en plus nombreux. Réfléchir pour ces visiteurs d'un paiement classique et proposer un abonnement qu'aux locations longues durées.
- Françoise SPEHL propose d'illuminer le chevet de l'Abbaye jusqu'à 23h. Ou réfléchir à un éclairage intérieur du clocher.
- Au niveau du stationnement Olivier FONZES demande si la circulation pourrait être améliorée pendant 15 jours de grosse affluence. Les voitures s'engouffrent alors que le stationnement est complet. Cette situation est pénible pour les touristes et pour les habitants.
M. le Maire répond que les panneaux informatifs situés au Pont du diable fonctionnent durant la saison sur intervention de notre police, mais qu'il est difficile d'interagir sur les panneaux depuis St Guilhem car manque de visibilité. Une réflexion autour de la signalétique va être lancée.
- Une personne signale également que les motos sont de plus en plus nombreuses à stationner sur les parkings ; Ou parquer les motos lorsque les parkings sont complets ? Pourquoi ne pas faire payer les motos qui nuisent à la tranquillité des lieux.
- Joseph JAUDON reconnaît le travail accompli par cette nouvelle équipe mais il s'interroge sur le stationnement aux abords des gorges de l'Hérault. Si le stationnement aux « parapluies » n'est plus possible, alors le problème va se déplacer et les véhicules des baigneurs iront stationner en amont. Qu'en sera-t-il pour les habitants qui durant l'été profitent de la baignade, des emplacements pour leurs véhicules pourraient leur être réservé !

II- CONSEIL MUNICIPAL :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2022 : 9 pour- 2 absents

Finances :

- Application de nouveaux tarifs pour :

- **Carte stationnement perdue** : les propriétaires d'hôtels, gîtes et chambres d'hôtes prennent pour leur client un abonnement annuel ; une carte leur est remise permettant ainsi à la clientèle de stationner sur les parkings municipaux.

Afin de limiter les abus, les fraudes et les négligences, M. le Maire propose de faire payer 10 € les duplicatas de cartes de stationnement pour les hébergements. **Vote : 9 Pour**

- **Visite guidée** : En date du 10/03/2022 le Conseil Municipal avait voté les tarifs pour des prestations de visites guidées du village et de l'Abbaye de Gellone pour des groupes constitués. Les prestataires externes ont modifié leurs tarifs, il convient donc de s'aligner afin que tous les intervenants appliquent un tarif identique.

- Visite guidée du village et de l'abbaye en français : 120,00 €

- Visite guidée du village et de l'abbaye en langues étrangères : 150,00 €

Rappel : selon la législation en vigueur, ces visites seront exclusivement assurées par le personnel détenteur de la carte de guide conférencier. **Vote : 9 Pour**

- **Admission en non-valeur budget général** : M. Le Maire présente l'état des créances irrécouvrables. Il s'agit des factures d'eau et d'assainissement établies entre 2012 et 2015 et pour lesquelles les sommes n'ont pu être recouvrées. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ses créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables. L'état de ses valeurs s'élève à 235,45 €. Le Conseil Municipal décide d'annuler ces créances.

Vote : 9 Pour

- Subvention octroyée à Radio Pays d'Hérault :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier émanant de la radio associative Radio Pays d'Hérault, localisée à Saint-André-de-Sangonis.

Cette radio libre et non commerciale mène depuis 30 ans un travail d'information et de relais de l'actualité locale et de la vie des communes de sa zone de diffusion.

Malgré ses recettes propres, Radio Pays d'Hérault est tributaire financièrement des dotations publiques et des subventions. Le Conseil décide de soutenir Radio Pays d'Hérault à hauteur de 100 € au titre de l'année 2022.

Vote : 9 Pour

Affaires générales :

- Installation d'un panneau à l'entrée nord du village par la CCVH :

M. le Maire présente le projet de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault d'implanter un panneau qui serait situé à l'entrée nord de la commune. Le dit panneau portera la mention « Bienvenue en Vallée de l'Hérault » avec l'apposition du logo de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Il sera fixé sur un mat existant portant déjà les panneaux « Plus beaux villages de France » et « Village fleuri ».

Vote : 9 Pour

- Demande de subvention au département de l'Hérault dans le cadre du FAIC 2022 :

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en ayant un impact important sur les économies d'énergie, il conviendrait de poursuivre l'opération de changement des lanternes vétustes de la commune.

Ce projet avait été séquencé en 5 phases dont aujourd'hui 3 ont été réalisés et avaient reçu des financements d'Hérault-Energie. Depuis 2020 ces financements sont réservés aux

communes ayant transféré la compétence éclairage public à Hérault Energie. Ce qui n'est pas le cas de notre collectivité. La commune se retrouve donc sans aucun financement pour achever cette opération dont les couts restent élevés.

M. le maire présente les nouveaux devis réactualisés et correspondants aux tranches restantes :

Tranche ROUTE DEPARTEMENTALE 4 : montant 8 778,00 €TTC

Tranche GRAND CHEMIN DU VAL DE GELLONE : montant 13 806,00 € TTC

M. le Maire propose de solliciter le Conseil départemental à hauteur de 80 % dans le cadre du programme patrimoine et voirie 2022, le solde restant à la charge de la Commune.

Vote : 8 pour 1 abstention

- Validation des emplois saisonniers 2022 :

Afin de palier à l'accroissement temporaire d'activité, il est rappelé au Conseil Municipal que la spécificité touristique de notre commune nous oblige à compléter les effectifs du personnel communal pour assurer les besoins supplémentaires.

Ainsi pour les différents services, il est proposé la création de contrats saisonniers à durée déterminée selon les conditions suivantes :

SERVICE VOIRIE- SECURITE :

1 Poste ASVP : 28 h/semaine / du 1er Mai au 30 septembre

1 Poste ASVP : 28 h / semaine/ du 1er juin au 30 septembre

1 Poste ASVP : 35 h / semaine / du 1er juillet au 31 aout

SERVICE TECHNIQUE :

1 poste agent entretien : 30h / semaine / du 1er mai au 31 octobre

SERVICE CULTUREL :

1 poste agent accueil du musée : 21h/semaine / du 12 avril au 11 novembre

De nouveaux horaires seront appliqués à partir du 1er Juillet pour la police et les asvp ; ils seront présents jusqu'à 20 heures.

Vote : 9 Pour

- Acceptation dons :

Renouer avec son histoire, s'approprier pleinement son patrimoine, telle est l'ambition de la Commune de Saint-Guilhem-le-Désert qui participera le 17 juin 2022 aux journées nationales de l'archéologie.

C'est dans ce cadre que seront restitués par des particuliers quatre éléments lapidaires provenant vraisemblablement du cloître. Ils seront conservés au musée de l'abbaye,

Voici le détail des pièces données :

- Deux fragments à décor de feuille d'acanthé donnés par Mme MINAZZO Delphine

- Un fragment de chapiteau représentant probablement un pieta donné par M. Etienne GUILLAUME

- Un élément de colonne cannelé donné par M. Bernard HOMBERT

Ces éléments sont donnés à titre gracieux à la commune. Ces quatre éléments seront expertisés et inventoriés par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le Conseil Municipal approuve l'acceptation de ces dons et remercie chaleureusement les particuliers de leur générosité.

Vote : 9 pour

- Motion de soutien aux « Urgences » de Lodève :

Considérant que le Centre Hospitalier de Lodève dispose d'un Centre d'Accueil et de

Permanence de Soins ouvert 7 jours/7 et 24h/24 dont l'activité annuelle dépasse 10 000 passages par an, qui assure l'astreinte de permanence des soins ambulatoires du Lodévois-Larzac et l'astreinte de nuit profonde du secteur de Clermont l'Hérault, mais ne dispose pas d'une autorisation de médecine d'urgence ;

Le conseil municipal de St Guilhem Le Désert affirme son soutien au CAPS de Lodève et demande à ce qu'un service d'urgence soit créé et financé de façon pérenne. **Vote : 9 pour**

- **Répartition des Indemnités élus 2eme trimestre 2022** : L'enveloppe globale votée en début d'année est redistribuée ainsi pour le 2ème trimestre 2022 dans la limite des crédits votés : 1/3 de l'indemnité du maire et 1/3 de l'indemnité des 3 adjoints seront répartis à trois conseillers municipaux délégués : M. Clément STEHLE, M. Pierre VEDEL et M. Benoit GILHET. Pour le 2ème trimestre 2022 la répartition des indemnités s'opère donc ainsi :

Le Maire, Robert Siegel	1 322,40 €
Le 1er adjoint, Jean-Philippe MORESMAU	528,95 €
La 2eme adjointe, Delphine MINAZZO	528,95 €
Le 3eme adjoint, Bernard HOMBERT	528,95 €
Conseiller délégué, Benoit GILHET	727,20 €
Conseiller délégué, Pierre VEDEL	363,60 €
Conseiller délégué, Clément STEHLE	363,60 €

Vote 9 pour

La Séance est levée à 20 heures et laisse la place à un apéritif

Procès-Verbal Approuvé en Séance publique du 07 avril 2022

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 	
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 	
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 	QUEVREUX M. 